

Séance du samedi 18 octobre 2025

Date de la convocation: 13/10/2025

**Membres en
exercice : 14**

Présents : 8

Votants: 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

*L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit octobre l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de
Olivier MAGUET,*

Présents : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE,
Anne COLLINOT, Jean-Jacques DEBIEVE, Thomas HOURLIER,
Emilie KONNERT, Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA

Représentés : Michèle MATHIEU par Jean-Jacques DEBIEVE,
Catherine PECHERY par Annick IENZER, Jacky PECHERY par
Thomas HOURLIER

Excusés : Adeline BEAUFUMÉ, Barbara LOUCHART

Absents: Richard DETHYRE

**SIGNATURE D'UN AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX SUR LE RESEAU
D'ASSAINISSEMENT (LOT 1) - (D 2025 060)**

Le Maire présente au Conseil municipal l'accostage financier du marché de travaux conclu avec la société AXAN TP dans le cadre de l'opération de réhabilitation du réseau d'assainissement (Lot 1). La régularisation du marché en fin de chantier et l'intégration de prestations supplémentaires fait apparaître une incidence financière de 8 555,46 € HT sur le marché initial d'un montant de 376 644 € HT, soit une augmentation de 2,27%. Le Maire rappelle que cette incidence financière inclut un montant de 3 626,77 € HT, soit près de la moitié de cette incidence, correspondant à la participation de la Commune pour la réfection en toute largeur de la voirie Cotteau sud à l'issue des travaux d'assainissement, alors que l'opération initiale ne prévoyait que la réfection sur tranchée.

Le Maire invite le Conseil municipal à l'autoriser à signer un avenant au marché avec AXAN TP pour permettre le paiement du solde de fin de chantier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

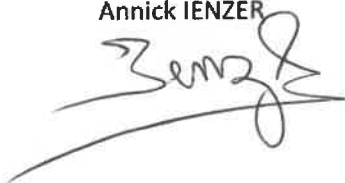
VALIDE la conclusion d'un avenant au marché avec la société AXAN TP (lot 1 des travaux de réhabilitation travaux du réseau d'assainissement) pour un montant de 8 555,46 € HT, soit 10 266,55 € TTC, portant le montant du marché initial de 376 644 € HT, soit 451 972,80 € TTC, à 385 199,46 € HT, soit 462 239,35 € TTC.

AUTORISE le Maire à signer tout document inhérent à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Secrétaire de séance

Annick IENZER



Le Maire

Olivier MAGUET

